

Département de l'Ardèche - République Française

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

de la commune de VERNOSC LES ANNONAY

Séance du 18 septembre 2023

L'an deux mil vingt-trois, le 18 septembre à 19h30, le Conseil municipal, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Patrick Olgne, Maire de la commune.

Présents : Olgne Patrick, Peyrache Agnès, Parat René, Caule Suzanne, Cohen Jean-Philippe, Moreau Catherine, Rouby Gérard, Barbe Monique, Bayon Marguerite Schmelzle Jean-François, Mayot Vincent, Alègre Carlos, Richon Isabelle, Auternaud Audrey, Valancony Tiphaine, Plenet Jaouen, Mantelin Julien, Boyer Anne, Martin Grégoire,

Monsieur **Plénet** Jaouen a fait son entrée dans la salle

Absents excusés : Lebailly Laurence à Caule Suzanne, Boutoumit Amina, Delattre Nicolas, Besset Grégory,

Le quorum étant atteint le conseil municipal peut délibérer

Secrétaire de séance : Mayot Vincent

Membres en exercice : 23 Présents : 19 Pouvoirs : 1 Votants : 20

D2023-045 – Régularisation des terrains Bois/Assadas

Vu la délibération 2013-073 du 23 septembre 2013 concernant l'acquisition à titre gratuit d'une parcelle cadastrée de terrain (D2429), appartenant à Madame Andrée Gennesson,

Vu l'autorisation des nouveaux propriétaires de cette parcelle de 55 m², donnant leur accord pour la cession gratuite le parcelle à la commune

Entendu l'exposé de Monsieur le Maire, expliquant notamment que les frais de notaire tous les frais relatifs à cette cession gratuite, seront pris en charge par la commune,

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité

AUTORISE Monsieur le Maire à signer tous les documents et acte relatifs à cette cession gratuite concernant la parcelle D2429, dans les conditions exposées ci-avant.

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an susdits.

Le Maire,